

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0533

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Transport, traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération de Lyon Sud - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Pallega, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0533**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Transport, traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération de Lyon Sud - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine exploite l'usine d'incinération de Lyon Sud. Cette installation génère annuellement au maximum 60 000 tonnes de mâchefers, produit résultant de la combustion des déchets. La circulaire du 9 mai 1994 concernant le mâchefer autorise, sous certaines conditions de protection de l'environnement, leur valorisation en travaux publics.

L'objet du présent marché est la désignation d'un prestataire chargé d'exécuter, conformément à cette circulaire, les opérations de transport, traitement et valorisation en travaux publics de ce produit issu de l'incinération.

Ce marché est un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77-1 du code des marchés publics passé pour une durée ferme de quatre ans.

La quantité prévisionnelle de mâchefers à enlever et à traiter dans le cadre du présent lot n° 2 est de 30 000 tonnes par an, soit 120 000 tonnes sur la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a, le 19 décembre 2008, classé les offres et choisi celle de l'entreprise Perrier TP comme offre économiquement la plus avantageuse et attribué le marché à cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande concernant le transport, traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération de Lyon Sud - lot n° 2 et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Perrier TP. Les montants minimum et maximum n'ont pu être fixés en raison du caractère aléatoire de ce type de prestation. L'estimation des commandes est de 4 086 600 € HT pour la durée totale du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 584 312 - compte 611 250 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.